



Université du Québec

Institut national de la recherche scientifique

Centre Énergie, Matériaux et Télécommunications

**Programme de bourses d'exemption
des frais de scolarité majorés
pour les étudiants étrangers**

Avril 2006

**Institut national de la recherche scientifique
Centre Énergie, Matériaux et Télécommunications**

***Programme de bourses d'exemption des frais de scolarité majorés
pour les étudiants étrangers***

CONTEXTE

Dans le contexte d'internationalisation, l'INRS a établi un programme de bourses d'exemption des frais de scolarité majorés à l'intention des étudiants¹ étrangers² désireux de poursuivre leurs études à l'INRS. Ceux-ci doivent toutefois payer les mêmes frais de scolarité que les étudiants québécois.

Ce programme s'adresse prioritairement aux étudiants étrangers, originaires de pays n'ayant pas d'entente avec le gouvernement du Québec en matière d'exonération des droits de scolarité majorés. On trouvera ci-joint, la liste des pays avec lesquels le gouvernement du Québec détient une entente. Ce programme s'applique également aux étudiants étrangers qui ne peuvent obtenir l'exemption des droits de scolarité majorés dans leur pays même si ceux-ci ont une entente avec leur pays.

1. OBJECTIFS

- Concrétiser l'ouverture de l'INRS à l'accueil des étudiants étrangers
- Favoriser le recrutement des meilleurs étudiants
- Accroître la clientèle étudiante
- Déterminer les modalités d'application du programme
- Préciser les critères d'éligibilité à l'obtention de bourses d'exemption des frais de scolarité majorés de l'INRS

2. ADMISSION

Pour être admissible, la candidat doit :

- détenir une preuve d'admission définitive à un programme de 2^e cycle à la maîtrise ou de 3^e cycle au doctorat à l'INRS;
- avoir fait une demande auprès de son pays dans les cas où il existe une entente entre le gouvernement du Québec et son pays d'origine ou, le cas échéant, un appui financier équivalent de son pays;
- ne pas bénéficier d'une bourse couvrant déjà les droits de scolarité;
- soumettre au directeur du centre une demande d'exemption de frais de scolarité majorés en y joignant les pièces exigées et la confirmation qu'un directeur de recherche accepte de le diriger et démontre les moyens financiers pour le faire.

¹ La forme masculine utilisée ici, pour alléger le texte, désigne tout aussi bien les femmes que les hommes.

² Selon la définition du MELS, « l'étudiant étranger est celui qui n'est pas citoyen canadien, ni résident permanent au sens de la loi concernant l'immigration au Canada (S.C. 25-26 E.I.II, chap. 52) et des règlements adoptés sous son autorité ».

3. PIÈCES REQUISES POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE

- Formulaire de demande de bourses d'exemption dûment complété et signé.
- Curriculum vitae à jour, incluant les publications s'il y a lieu.
- Dossier d'admission définitive de l'INRS-ÉMT (incluant relevés de notes et diplôme).
- Formulaire d'acceptation motivée du directeur de recherche.
- Confirmation du soutien financier du directeur de recherche et lettre d'appui.

4. ÉVALUATION DES DEMANDES DE BOURSES

Dans cet ordre, les dossiers de candidature sont sélectionnés en fonction de leur qualité. Ces dossiers sont évalués par un comité de sélection formé de trois personnes : le directeur du centre qui agit à titre de président, un professeur du centre et un professeur externe au centre.

Le comité utilise les critères suivants pour le classement des candidatures :

1. l'excellence du dossier universitaire
2. l'appui du directeur de recherche et connaissances du candidat
3. le projet d'études, l'intégration dans une équipe de recherche, l'encadrement et le soutien financier obtenu du directeur de recherche

Toute candidature devra satisfaire à au moins deux des trois critères de classement mentionnés ci-haut.

5. DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

- 1^{er} février (demande pour la session d'été)
- 1^{er} juin (demande pour la session d'automne)
- 1^{er} octobre (demande pour la session d'automne et d'hiver)

6. DÉPÔT DE LA DEMANDE

Les demandes de bourses d'exemption doivent être déposées au bureau des affaires étudiantes.

7. DURÉE MAXIMALE DE L'EXEMPTION

Lorsqu'un étudiant ne peut se prévaloir de son exemption dès la session d'attribution pour des raisons majeures (autorisation de sortie de son pays, émission du visa, etc.), l'exemption

est reportée à la session régulière suivante. L'exemption n'est plus valable si la personne ne s'inscrit pas à cette dernière. Une nouvelle demande devra alors être produite.

Pour recevoir la bourse d'exemption des frais majorés, il est impératif que l'étudiant s'inscrive à temps complet (9 crédits minimum dans son programme d'études), à chaque session (été, automne et hiver) pour la durée de son programme de doctorat ou de maîtrise.

Tout changement de programme d'études entraîne une nouvelle demande, sauf dans le cas d'un passage direct de la maîtrise au doctorat. Dans ce dernier cas, les sessions d'exemption déjà accordées sont applicables au doctorat. Pour la poursuite de son doctorat, l'étudiant devra faire une nouvelle demande. Une bourse d'exemption accordée pour un programme de doctorat ne pourra être rétrogradée à un programme de maîtrise.

8. PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ

Les bourses d'exemptions sont accordées pour un maximum de six sessions consécutives au doctorat, à compter de la première inscription au programme de doctorat, et de 3 sessions consécutives à la maîtrise, toujours à compter de la première inscription au programme de maîtrise.

**PAYS AYANT UNE ENTENTE
AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
EN MATIÈRE DE DROITS DE SCOLARITÉ**

Les pays contenus dans la liste ci-dessous étaient à jour. Ils peuvent être sujets à des modifications en tout temps. (mise à jour 2005-12-09)

Algérie	Honduras
Allemagne (Bavière)	Israël
Allemagne (DAAD)	Italie
Andorre	Liban
Belgique (Communauté française de)	Luxembourg
Belgique (Communauté flamande de)	Madagascar
Bénin	Mali
Bolivie	Maroc
Burkina Faso	Maurice
Cameroun	Mauritanie
Chine	Mexique (CONACYT)
Colombie (ICETEX)	Mexique (SEP)
Congo (République démocratique du)	Mexique (SRE)
Congo (Brazzaville)	Niger
Corée	Panama
Côte d'Ivoire	Pérou
Égypte	Rwanda
Équateur	Sénégal
Espagne (Catalogne)	Togo
Gabon	Tunisie
Guinée	Uruguay
Haïti	Viêt-nam



Université du Québec

Institut national de la recherche scientifique

Centre Énergie, Matériaux et Télécommunications

FORMULAIRE

1^{er} février 1^{er} juin 1^{er} octobre

Année : _____

PROGRAMME DE BOURSES D'EXEMPTION DES FRAIS DE SCOLARITÉ MAJORÉS POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

M. Mme

Nom (s)

Prénom (s)

ADRESSE

Adresse de correspondance

Adresse temporaire

Adresse permanente

Numéro civique/ Rue _____

Ville _____

Province/État _____

Pays _____

Code postal _____

Téléphone _____

Courriel _____

CITOYENNETÉ

Donnez le pays de citoyenneté : _____

PROGRAMME

Type de bourse : Maîtrise Doctorat Énergie et Matériaux Télécommunications

Indiquez votre statut universitaire : Temps plein Admis mais pas inscrit

Date de la première session (prévue) : _____

A quelle session êtes-vous présentement ? _____

DIRECTEUR DE RECHERCHE

Nom et prénom : _____

1. Avez-vous présenté une demande de bourse d'exemption dans le cadre de l'entente avec votre pays en vue d'être exempté par le gouvernement du Québec des droits de scolarité supplémentaires ?
 oui non

2. Vous engagez-vous à refaire une demande dans votre pays à chaque année ?
 oui non

Signature du candidat

Date

FORMATION UNIVERSITAIRE (indiquez uniquement les programmes d'études en cours ou antérieurs)

Diplôme	Nom de la discipline	Département, établissement et pays	Mois et année commencé	Mois et année obtenu/prévu

EXPÉRIENCE EN MILIEU UNIVERSITAIRE, EN RECHERCHE OU AUTRE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL PERTINENTE

Poste occupé et nature du travail (commencez par le poste actuel à temps plein – à temps partiel)	Établissement et département	Superviseur	Période (mm/aaaa-mm/aaaa)

BOURSE DEMANDÉE

Type de bourse :

 Maîtrise Doctorat Date prévue d'entrée en vigueur : _____

Programme d'études pour lequel la bourse est demandée

 Énergie et matériaux Télécommunications

Décrivez en dix (10) mots-clés les travaux de recherche proposés.

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

JUSTIFICATION DU FINANCEMENT**(Décrivez les démarches faites pour obtenir une bourse de votre pays)**

--

JUSTIFIEZ VOTRE MOTIVATION POUR ÉTUDIER À L'INRS

--

TRAVAUX DE RECHERCHE ACHEVÉS OU EN COURS

1. Diplôme	Directeur de travaux	Date (exigences du diplôme satisfaites)
2. Diplôme	Directeur de travaux	Date (exigences du diplôme satisfaites)

RÉSUMÉ DE LA PLUS RÉCENTE THÈSE ACHEVÉE OU DE VOTRE THÈSE EN COURS (maîtrise ou doctorat)

Écrivez en langage courant. Veuillez ne pas reproduire le résumé de la thèse.

BOURSES ET AUTRES OCTROIS OBTENUS (commencez par le plus récent)

Nom de la bourse	Valeur (\$ CAN)	Niveau Institutionnel, Provincial, National, International	Type Universitaire, Recherche, Leadership, Communication	Lieu de validité	Période de validité (aaaa/mm-aaaa/mm)



Université du Québec

Institut national de la recherche scientifique

Centre Énergie, Matériaux et Télécommunications

FORMULAIRE

1^{er} février 1^{er} juin 1^{er} octobre

Année : _____

ANNEXE 1

**Motivation du directeur de recherche
à octroyer la bourse d'exemption des frais de scolarité majorés
de l'INRS au candidat**

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

M. Mme

Nom (s)

Prénom (s)

Commentez ici (ou par un document joint) votre intérêt à diriger les travaux en fonction de la qualité du dossier universitaire du candidat, de ses aptitudes à la recherche et de vos travaux en cours.

Je possède les fonds nécessaires pour assurer le soutien financier qui sera offert à l'étudiant(e) au cours de son programme.

Signature du directeur de recherche

Date

En lettres moulées